

REPUBLIQUE DU SENEGAL

ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMENT

DE LA REGION DE LOUGA (ADEREL)

**Route de Guéoul, Santhiaba Sud
face à la Chambre des Métiers
BP: 321 LOUGA, TEL: 67 29 71**

PROJET D'ASSAINISSEMENT ET

D'EDUCATION ENVIRONNEMENTALE DANS LES

ECOLES PRIMAIRES DE LOUGA

DECEMBRE 1995

RESUME DU PROJET

Nom de l'organisation demandant le financement: ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMENT DE LA REGION DE LOUGA (ADEREL)

Adresse postale: B. P: 321 Louga,

Adresse: Santhiaba Sud, Route de Guéoul X K. Serigne Dramé Louga

Téléphone: 67.29.71

Principaux responsables: Macissé Thiam, Coordonnateur ADEREL à Louga, Tel: 67.29.71

Ndiamé Dieng, Chargé du projet/ADEREL à Dakar, Tel: 27.10.86

DESCRIPTION DU PROJET:

Nom et titre du projet soumis: Assainissement et Education Environnementale dans les Etablissements Primaires

Localisation du projet: Dans trois Etablissements primaires de la Commune de Louga: Diémène, K.S.Louga Sud et Diameguène

Date de démarrage: AVRIL 1996 Durée: 9 mois.

OBJECTIFS DU PROJET:

A partir d'une approche participative et d'un système de partenariat actif regroupant l'ADEREL, des opérateurs locaux (Association des parents d'élèves, Commune de Louga, Inspection de l'enseignement élémentaire, etc.) et avec l'appui d'un Partenaire Technique (l'antenne Sénégal du Centre Régional pour l'Eau Potable et l'Assainissement à Faible Coût - CREPA-SEN), le dit projet a pour objectifs de:

- améliorer les conditions sanitaires et environnementales de trois écoles primaires de la Commune Louga et de développer une dynamique de sa pérennisation;

- utiliser le cadre de l'école comme moyen de diffusion des innovations en matière d'hygiène et de santé environnementale

- et à terme, amener les habitants de la ville de Louga à adopter des comportements favorables à l'avènement d'un environnement urbain sain et de qualité.

ACTIVITES A REALISER

Pour la réalisation de ces objectifs, les activités prévues se résument à :

* - la construction de trois points d'eau (fontaines, raccords), de deux blocs sanitaires et la réalisation de deux clôtures dans les établissements concernés;

* - le nettoyage, la collecte et l'évacuation des ordures des écoles ;

- le montage d'une approche dynamique de gestion des déchets et équipements mis en place impliquant les différentes parties locales intéressées;

- la mise en oeuvre d'un vaste programme de formation et d'IEC sanitaire et environnemental destiné aux partenaires locaux.

PARTICIPANTS AU PROJET

Outre l'ADEREL, la réalisation du présent projet fait intervenir plusieurs parties: Corps enseignant, Mairie, Parents d'élèves, élèves des écoles, habitants des quartiers ciblés, GIE de maçons ou d'autres artisans, Autorités locales, le Partenaire Technique (CREPA-SEN).

RESULTATS ANTICIPES DU PROJET

Les principaux résultats attendus sont les suivants:

- 3 systèmes d'approvisionnement en eau, 2 blocs sanitaires fonctionnels construits et entretenus;

- 2 clôtures d'école installées;

- des systèmes de collecte, d'évacuation et de gestion pérenne des ordures mis en place;

- élèves et corps enseignant formés sur les techniques de reboisement et de maraichage;

- adoption d'attitudes et de comportements au niveau local, favorables à la promotion d'un environnement urbain sain et de qualité.

- développement d'une capacité locale en mesure de prendre en charge les problèmes environnementaux dans la Commune de Louga.

FINANCES:

	FCFA	\$ US
Coût total du projet:	28.945.000	57.890
Montant sollicité auprès du programme LIFE:	9.919.000	19.838
Montant sollicité auprès du programme F.C.I.L	15.200.000	30.400
Contribution ADEREL, Mairie, Ecoles, parent élèves:	3.826.000	8.652
Montants attendus d'autres sources de financement:		

Soumis par Ndiame Dieng, Chargé du Projet/ADEREL Date: le 30.11.1995

SOMMAIRE

1. PRESENTATION DE L'ADEREL
 - 1.1. OBJECTIFS GENERAUX
 - 1.2. EXPERIENCE ET RESSOURCES HUMAINES
 - 1.3. ORGANISATION
2. CONTEXTE
 - 2.1. CONTEXTE DU SENEGAL
 - 2.2. CONTEXTE DE LA REGION DE LOUGA
 - 2.3. SITUATION DES ECOLES DE LA COMMUNE DE LOUGA
3. JUSTIFICATIONS DU PROJET
4. GROUPES CIBLES
5. STRATEGIES D'INTERVENTION GENERALES
 - 5.1. DEMARCHE PARTICIPATIVE ET CONTRACTUELLE
 - 5.2. RENFORCEMENT DES CAPACITES LOCALES
 - 5.3. CONTRIBUTION A LA CREATION D'UN ENVIRONNEMENT FAVORABLE AU DEVELOPPEMENT ET A L'EXPRESSION DES ACTEURS IMPLIQUES
 - 5.4. EMPLOI DES RESSOURCES LOCALES ET DES TECHNOLOGIES APPROPRIEES
 - 5.5. PERENNITE ET CONDITIONS DE REPRODUCTION DE L'APPROCHE
6. OBJECTIFS
 - 6.1. OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT
 - 6.2. OBJECTIFS OPERATIONNELS, RESULTATS ATTENDUS, ACTIVITES
7. IMPACT DU PROJET SUR LE MILIEU
8. CONDITIONS D'EXECUTION DU PROJET
 - 8.1. DEROULEMENT DES OPERATIONS
 - 8.1.1. Phase préparatoire
 - 8.1.2. Phase de mise en route
 - 8.1.3. Troisième phase
9. RISQUES MAJEURS

10. SUIVI-EVALUATION

10.1. SUIVI TECHNIQUE INTERNE

10.2. SUIVI FINANCIER

10.3. LES EVALUATIONS

11. DIFFUSION DES RESULTATS

13 ANALYSE DE LA FAISABILITE DU PROJET

14. RESPONSABILITES DES PARTIES PRENANTES

14.1. MAIRIE DE LOUGA

14.2. PARENTS D'ELEVES ET RESPONSABLES DE QUARTIERS
ATTENANTS LES ECOLES CHOISIES

14.3. ADEREL

14.4. BAILLEURS DE FONDS

14.5. CORPS ENSEIGNANT

14.6. ROLE DE L'ANTENNE DU CREPA AU SENEGAL

15. GESTION DU PROJET

16. BUDGET DU PROJET

17. PLAN DE FINANCEMENT

18. CALENDRIER D'EXECUTION DU PROJET

1. PRESENTATION DE L'A.D.E.R.E.L

L'Association pour le Développement de la Région de Louga (ADEREL), officiellement reconnue sous le N°8233 DAGAT/MINT, a son siège social à Louga : Santhiaba Sud, Route de Guéoul X K. Serigne Dramé.

L'A.DE.RE.L est une association d'habitants et de ressortissants de la région de Louga ayant une expertise confirmée dans le domaine du développement local et décidés à s'investir bénévolement dans la dite région pour aider les populations de base à lever les défis du développement qui se posent à elles.

Elle se positionne au niveau de l'interface bailleurs / Etat et populations afin de relayer les premiers dans leurs fonctions classiques d'étude, de planification et de suivi-conseil grâce à la mobilisation d'importantes ressources humaines et d'un important capital technique et scientifique, d'une part et, d'autre part conseiller les secondes dans la formulation et l'exécution de leurs projets de développement.

1.1. LES OBJECTIFS GENERAUX DE L'ADEREL

Les objectifs généraux sont les suivants:

1) La promotion économique et sociale des populations de base en général et en particulier les femmes, par l'identification, l'étude et la réalisation de projet de développement auto-centrés et viables.

2) Le renforcement des capacités d'actions et d'initiatives locales par des actions de formation (alphabétisation, formation à la gestion financière, formations techniques ...) d'information et d'éducation (hygiène, santé, prévention, nutrition), un appui-conseil (suivi et évaluation des projets) et un appui institutionnel (travailler à l'émergence d'acteurs collectifs nouveaux à forte capacité d'actions et d'initiatives...);

3) L'étude et la réalisation de grands projets d'intérêt régional (canaux d'irrigation, banque régionale etc.) devant être les principaux leviers d'un développement local performant, durable et harmonieux à l'échelle de la région de Louga.

4) Enfin travailler à la naissance d'un réseau local puis national et international, de partenaires (municipalités, collectivités décentralisées, associations, populations, Etat, O.N.G, et donateurs) devant prendre en charge les problèmes que soulève le développement de la région.

1.2. EXPERIENCE ET RESSOURCES HUMAINES DE L'ADEREL

Du point de vue des ressources humaines, l'ADEREL est un opérateur de développement regroupant des cadres expérimentés de haut niveau d'expertise et de profils très divers: Ingénieur Génie Rural, Ingénieur agronome, Sociologue, Spécialistes du Développement, des Technologies appropriées, en Santé, en hygiène du milieu, environnementaliste, socio-économiste, socio-pédagogue, biologistes, formateurs, animateurs, économistes familiaux, Gestionnaire Comptable et un personnel d'appui pour la réalisation des objectifs qu'elle s'est fixés. En dehors de ce personnel, l'ADEREL, peut mobiliser dans ces activités son réseau de partenaires et de collaborateurs externes.

Présentement l'ADEREL, grâce à l'appui d'un projet du Ministère Délégué Chargé de l'Education de Base, de l'Alphabétisation et des langues Nationales financé par la Banque Mondiale, a lancé un vaste programme d'alphabétisation de la jeune femme en milieu rural et en zone péri-urbaine dont bénéficient 600 femmes appartenant à 12 Groupements de promotion féminine pour un total de 10 classes pédagogiques.

Plusieurs autres projets sont en cours de préparation: Montage d'un système de crédit, Projet d'Equipements sociaux destinés aux Groupements de femmes de 14 villages dans le Département de Louga, Projet Aménagement Intégré du Littoral Nord, etc.

L'ADEREL dispose d'un local fonctionnel situé au quartier Santhiaba SUD à Louga et un équipement pour l'exécution de ces différentes missions.

1.3. ORGANISATION

L'ADEREL est une structure légère constituée de trois (3) organes fonctionnels:

- L'Assemblée Générale:

Organe suprême de décision, l'Assemblée générale, jouit d'un pouvoir décisionnel absolu dans les limites des statuts de l'ADEREL. Elle décide de la politique à suivre pour réaliser le but statutaire et peut édicter des règlements précisant les activités et l'organisation de l'ADEREL ainsi que leurs modifications.

- Le Comité exécutif.

Organe exécutif de l'ADEREL, le Comité Exécutif est chargé de l'administration courante et l'exécution des décisions de l'Assemblée Générale. Un règlement édicté par cette dernière fixe de manière détaillée et plus spécifique les missions du Comité Exécutif.

Les membres du Comité exécutif, désignés par l'Assemblée Générale, comprennent:

- Un coordonnateur général;
- Un responsable du Développement
- Un responsable de la formation
- Un responsable de l'administration générale et des finances;

Selon l'importance de la charge de travail, l'Assemblée Générale peut décider de faire assister l'un ou l'autre de ces membres du Comité Exécutif par une ou plusieurs personnes qu'elle désignera.

- l'organe de contrôle

L'Assemblée désigne chaque année un organe de contrôle qui peut être une personne physique ou morale compétente en la matière. L'Organe de Contrôle est chargée de vérifier les comptes annuels et soumet un rapport écrit à l'Assemblée Générale ordinaire tenue annuellement.

2. CONTEXTE

2.1. CONTEXTE DU SENEGAL

Pays sahélien, aux conditions naturelles, déjà très précaires, le Sénégal fait face à une dégradation continue de son environnement du fait des effets cumulés de l'intervention de l'homme sur la nature et d'une sécheresse persistante qui sévit depuis près de trente années.

Les politiques économiques mises en oeuvre dans le Pays depuis les indépendances n'ont pas donné les résultats escomptés. La situation de crise économique et sociale de ces dernières années persiste. En effet, le produit intérieur brut (PIB) du Sénégal a été de 1.691,8 milliards de FCFA en 1992 au prix du marché selon le Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan. Les secteurs primaires, secondaires, tertiaires représentent respectivement 19,8, 18,8 et 61,4 % dans la formation du PIB. Aujourd'hui, le revenu réel par tête d'habitant a baissé par rapport au début des années 60. La population urbaine (2.771.600 habitants en 1988) représente aujourd'hui 40 % de la population totale du pays contre 23 % en 1960.

Aujourd'hui tous les indicateurs restent au rouge: Secteur primaire incapable d'assurer la sécurité alimentaire, infrastructures en déliquescence, Secteur privé asphyxié, Administration lourde et pesante dans les rouages de l'Economie, absence de système national performant de financement du développement, chômage croissant, soins de santé les plus élémentaires non assurés, taux élevé d'analphabétisme (73% de population), urbanisation rapide des villes non accompagnée d'une politique planifiée et d'aménagement, etc.

Pour faire face à ces multiples défis, le Sénégal, en accord avec ses partenaires financiers internationaux, s'est engagé dans de nouvelles orientations politiques qui s'articulent autour de grands axes dont:

- une Politique d'Ajustement Structurel Renforcé qui, s'appuyant sur des réformes structurelles en profondeur, vise le rétablissement des grands équilibres macro-économiques et la relance par le Secteur Privé;

- une politique de décentralisation dont l'objectif est le renforcement des pouvoirs locaux et une meilleure allocation des ressources nationales;

- une politique de protection de l'environnement et de santé dont l'amélioration du cadre de vie en milieu urbain constitue une des composantes majeures.

En particulier, la politique poursuivie par le Sénégal dans ce dernier domaine, malgré les efforts consentis et les déclarations d'intentions des Autorités, n'a pas encore répondu aux attentes des populations. En effet, au Sénégal comme partout ailleurs en Afrique de l'Ouest, plus de 70 % des zones urbaines sont exclues des réseaux publics de services urbains de distribution d'eau potable, d'évacuation des eaux usées et de collecte des ordures ménagères, faute de moyens au niveau des Municipalités et de l'ETAT.

Les politiques de décentralisation et déconcentration démarrées timidement au début des indépendances (lois N°60-23 et 60-24), consolidées par la première Phase de la Réforme Administrative Territoriale et Locale du début des années soixante dix (lois N°72-02, N°72-25, N°72-27 et N°75-50) et surtout sa seconde Phase (Lois N°90-34, N°90-35 et N°90-37 consacrant le transfert de la gestion du Budget aux collectivités locales) ont connu un certain nombre d'insuffisances qui ont amené la Puissance Publique à vouloir mettre en oeuvre une troisième Phase visant le renforcement institutionnel des collectivités locales: la Régionalisation.

Cette dernière initiative, paraît d'autant plus pertinente qu'elle découle de cette politique de décentralisation initiée jusque là, de fortes disparités entre régions du Pays quant au niveau de développement du fait des conditions naturelles, économiques différentes, d'une répartition peu équitable de l'affectation des ressources nationales (financières, matérielles...) et d'une faible implication des populations. En particulier, la région de Louga, au regard de sa situation semble être dans une position marginale.

2.2. CONTEXTE DE LA RÉGION DE LOUGA

La région de Louga, située dans la partie septentrionale du pays à 15°36'20" latitude nord et à 16°15'08" longitude Ouest, est presque à 100 % semi-désertique. Les conditions climatiques très sévères du milieu en dégradation continue, offrent peu de possibilités de développement d'activités socio-économiques de types notamment agro-sylvo-pastorales. Malgré la situation peu favorable, l'Economie de la zone, peu dynamique, repose

essentiellement sur un secteur primaire tributaire des caprices du climat qui est de type sahélien aride. L'agriculture occupe 83,6 % de la population. La production agricole, en raison de la précarité des conditions naturelles et de la sécheresse de ces dernières années, reste très modeste et ne peut satisfaire les besoins primaires des populations. Chaque année, le déficit vivrier important enregistré dans la région, est comblé partiellement par l'aide de la Communauté Internationale. Ainsi, la sécurité alimentaire régionale n'est presque jamais assurée.

Le tissu industriel se limite à trois unités selon le recensement de l'esquisse du Plan National d'Aménagement du Territoire en 1988. La SOTEXKA la plus importante, ne fonctionne presque plus depuis plus de trois ans. L'artisanat et l'industrie culturelle, bien que recelant d'énormes potentialités, éprouvent des difficultés à marquer sa présence au plan national et international. Le secteur tertiaire est quasiment inexistant localement.

En dépit de ses conditions naturelles difficiles, la région de Louga continue d'être marginalisée dans tous les secteurs de la vie économique. En effet, Le niveau des investissements publics demeure très faible. Le Budget de Fonctionnement et d'investissement, le Programme Triennal d'Investissement Public (PTIP 93-94-95) intéressent très peu la zone. Le Fonds de Promotion Economique (FPE) n'a pas encore financé un projet dans la région. Il n'existe pas d'institutions de financement du développement local. Dans toute la région, il n'est dénombré qu'une seule institution financière (Agence BICIS de Louga).

Sur le plan social, la région est caractérisée par un faible taux de scolarisation de 31,5 %. Des cas de malnutrition sévères sont généralement rencontrés localement. La région est la zone d'émigration par excellence. En effet, une bonne partie des effectifs d'émigrants à l'échelle nationale prend ses origines à partir de la région de Louga. La population active, du fait du faible niveau d'instruction qui la caractérise (taux d'analphabétisme: 83,1% selon RGPH 1988) et de la précarité des conditions du milieu naturel, a forte propension à émigrer vers diverses destinations: Europe, Amérique, Afrique Centrale, etc. La ville de Louga malgré des conditions d'accueil très difficiles (déficit en équipements sociaux (eau potable, habitat, Ecole, électricité, etc.), problèmes d'emplois, d'éducation et d'environnement (déchets liquides et solides, etc.) accueille chaque année un grand flux de personnes ayant définitivement quittées les zones rurales.

2.3. SITUATION DES ECOLES DE LA COMMUNE DE LOUGA

La Commune de Louga, à l'image de ses pairs, fait face à des défis multiples: Chômage des jeunes, moyens limités, problèmes environnementaux et sanitaires, insalubrité généralisée, malnutrition, déficits d'équipements sociaux, problème de gestion et d'entretien des infrastructures, etc. En raison de ses moyens très modestes, elle éprouve beaucoup de difficultés à mobiliser les ressources nécessaires au financement de son développement. Même si des efforts considérables sont déjà consentis en matière d'équipements sociaux d'intérêt public, la solution définitive des problèmes évoqués ci-dessus reste encore éloignée.

La situation des infrastructures scolaires est préoccupante. En effet, dans les établissements, le problème d'alimentation en eau se pose avec acuité: absence de points d'eau potable (cas de K. S. Louga Sud, Diémène, Diameuguene). Les fontaines qui existent (Ecoles Santhiaba Sud et Artillerie, etc.), sont dans un état de délabrement totale et sont presque inutilisables. La situation au plan sanitaire est identique. Dans les trois premières écoles primaires citées, Il n'y a pas de blocs sanitaires. Les enfants font leur besoins dans la nature. Dans les établissements Santhiaba et Artillerie) où ils existent, par défaut d'entretien et de surcharge, leur état de dégradation est relativement avancé. Les murs de clôtures sont transformés en urinoirs dans la quasi totalité des écoles.

Les ordures dans ces écoles sont rarement collectées et évacuées. La cour de l'Ecole k. S. Louga Sud est Même transformée en décharge publique. Ainsi les écoles qui devraient être des cadres sains de travail, constituent des lieux de propagation de toutes sortes de maladies (paludisme, choléra, etc.). La Mairie qui a la charge de la collecte, de l'évacuation et du traitement des ordures, du fait de ses moyens très limités, a d'autres priorités qui font que dans les écoles, son intervention est très rare.

Les associations des parents d'élèves, s'impliquent timidement dans les problèmes d'assainissement et d'environnement des établissements scolaires. Leurs actions bénévoles ne sont pas inscrites dans la durée. Quand la situation d'insalubrité dépasse les limites de l'acceptable, des opérations de types "Set-setal" et "Coup de poing" sont organisées de temps à autre.

Dans les nouveaux établissements (K.S. Louga Sud, Gd Louga, Diémène, Diameguène), en raison de l'absence de clôture, la sécurité n'est pas assurée. Les écoles constituent des voies de passage des personnes, des véhicules et des animaux (bovins).

Des cas d'accidents ont été enregistrés dans certains établissements avec les animaux. Des vols fréquents de matériels et d'équipements sont signalés malgré la présence de gardien sur les lieux. Les tentatives d'actions de reboisement des cours de ces écoles non clôturées se sont soldées par des échecs à cause des animaux en divagation. Dans ces écoles nouvellement créées, il n'y a pas d'ombre. En période de chaleur, les enfants sont obligés de rester en classe pendant les heures de récréation sous peine de capter des coups de chaleur.

Le corps enseignant n'est pas initié aux problèmes environnementaux en milieu urbain et en particulier ceux, dans les établissements où ils officient. Les problèmes environnementaux ne sont pas présents dans les contenus d'enseignements dispensés, malgré les innovations pédagogiques initiées par le Ministère de l'Education Nationale (MEN) notamment "Ecole-Cellule-Milieu".

Au niveau de la Commune de Louga, l'absence d'acteurs de types nouveaux et de cadres favorables, capables de prendre en charge ces problèmes constituent une contrainte majeure à la solution de lutte contre l'insalubrité des écoles. C'est à ces faisceaux de problèmes liés à l'hygiène, l'assainissement, la santé et à l'amélioration du cadre de vie que l'ADEREL tente de répondre.

3. JUSTIFICATIONS DU PROJET

L'intervention de l'ADEREL en collaboration avec ses différents partenaires pour la réalisation des objectifs du projet se justifie pour les raisons suivantes:

- Le problème de l'amélioration des conditions environnementales dans les établissements primaires des zones périphériques habitées par des couches déshéritées venues du monde rural, est une des principales préoccupations de l'ADEREL mais aussi celle des autres partenaires comme les Autorités communales, l'Administration des Ecoles, les parents d'élèves, et les habitants des quartiers qui abritent les établissements cibles du projet.

- Grâce à sa propre expertise et son réseau de partenaires au niveau national et international, l'ADEREL peut aider (la Commune, l'Etat à travers ses démembrements locaux (inspection d'académie)), à l'identification des priorités locales et à élaborer des politiques et stratégies aptes à apporter des réponses idoines aux problèmes locaux.

- Depuis quelques années, la Puissance Publique s'oriente de plus en plus vers des politiques de désengagement et de décentralisation. Ainsi, elle abandonne certains secteurs comme l'Education, la Santé et l'environnement aux Collectivités locales et au secteur privé. Pour assurer le relais, il faut nécessairement un environnement nouveau et des acteurs préparés à la prise en charge de ces missions et qui acceptent de s'y investir.

- L'Etat, les parents d'élèves et la Commune ont consenti des efforts lourds (construction d'infrastructures, équipements, etc.) dans les établissements scolaires. Il est indispensable dès à présent, de mettre en place une stratégie de conservation, de préservation, de sécurisation et de pérennisation des investissements réalisés.

- Dans le contexte de pauvreté locale (absence de moyens suffisants au niveau de la Mairie, de l'Etat, des collectivités locales, etc.) la solution des nombreux problèmes évoqués plus haut passe nécessairement par:

- * la définition d'un cadre nouveau de partenariat (Etat, ADEREL, Mairie, Parents d'élèves, Ecoles, autres) avec une forte implication des diverses parties prenantes dans tout le processus de prise de décision;

- * la mise au point de nouvelles approches valorisant l'emploi des ressources locales et des technologies appropriées;

- * la mobilisation de ressources suffisantes (humaines, matérielles et financières);

- L'école doit conserver son caractère d'entité saine et sécurisée (donc clôturée), demeurer un cadre agréable et de propreté, un lieu de diffusion rapide d'innovations et de connaissances surtout en matière d'environnement en général et en particulier en matière de lutte contre l'insalubrité.

- Les sites d'intervention (les 6 Ecoles intéressées) constituent des micro-systèmes ouverts sur leur milieu et intéressant divers acteurs (parents d'élèves, quartiers environnants, Mairie, Etat) favorables à la diffusion de messages, d'innovations technologiques, etc. Ce sont des portes d'entrée intéressantes dans la recherche de solutions aux problèmes environnementaux locaux. Et le corps enseignant très réceptif aux apports externes, est un important réservoir de ressources humaines de qualité tout à fait mobilisable

pour le projet. Il est un partenaire actif devant jouer un rôle essentiel dans la mise en oeuvre du projet (conception des modules, Education des élèves et information/sensibilisation des parents d'élèves...).

- Le cadre d'intervention direct est certes l'école, mais le but visé est de toucher indirectement la majorité des familles habitant les quartiers voisins des écoles cibles, dès lors qu'il sont les groupes domestiques d'appartenance des élèves.

- Enfin toutes les actions prévues dans le cadre du présent projet s'inscrivent parfaitement dans les "grandes stratégies de protection et conservation de l'environnement du Gouvernement".

4. GROUPES CIBLES

A travers la réalisation des objectifs du présent projet, les bénéficiaires directs sont constitués par les trois (3) Ecoles primaires de la Commune de Louga suivantes qui constituent pour nous des priorités: Diémène, Artillerie, K. Serigne Louga Sud, Diameguène. Toutes ces institutions scolaires sont localisées dans les quartiers pauvres, périphériques, habités en partie par des immigrants ruraux. Ainsi, à travers ces établissements, les groupes cibles sont constitués par une population de 1200 élèves, 12 enseignants, la Mairie de Louga, les associations de parents d'élèves des écoles sièges de l'intervention du projet et enfin les quartiers attenants à ces établissements sont concernés par les actions envisagées.

5. STRATEGIES GENERALES D'INTERVENTION

5.1 DEMARCHE PARTICIPATIVE ET CONTRACTUELLE

La démarche adoptée pour la réalisation du présent projet est une approche participative. Cette démarche nécessite que les partenaires impliqués dans le cadre du Projet soient

considérés non pas comme des objets passifs, mais plutôt comme des acteurs à part entière, des agents relativement autonomes, responsables devant leurs choix, capables de négocier leurs rapports et dotés d'une certaine capacité d'action. Ceux-ci seront placés devant leurs responsabilités dans toutes les phases du projet. Ainsi, il ne sera pas question pour l'ADEREL de jouer un rôle de premier plan ou proposer des solutions toutes faites. Les décisions et choix devront faire l'objet d'une négociation devant déboucher sur des compromis dynamiques et opérationnels.

Il s'agira de promouvoir la création des conditions effectives d'adhésion, de responsabilisation et d'implication des parties prenantes dans la mise en oeuvre du Projet en fixant les règles du jeu. Pour cela, la contractualisation des rapports a été retenue comme le meilleur moyen pour aboutir à quelque chose de pérenne. Ainsi, les responsabilités de chaque partie présente sont engagées dans le succès ou l'échec des actions qui seront menées.

5.2. RENFORCEMENT DES CAPACITES LOCALES

Il ne s'agira pas de mettre simplement à la disposition des cibles des équipements et des ressources ou de leur fournir des services sociaux indispensables pour un laps de temps et, de les abandonner par la suite à leur propre sort. D'un point de vue stratégique, nous inscrirons notre intervention dans une démarche qui cherchera, à aider les groupes cibles à accroître leurs capacités techniques d'actions et de décisions afin de les amener à s'assumer, voire assurer la gestion durable des infrastructures dans les modalités les plus optimales de coûts/avantages. Pour ce faire, des composantes en formation, conseil en matière d'organisation et d'information et de communication, de sensibilisation sur différents thèmes (hygiène du milieu, Education environnementale, entretien, maintenance et gestion des équipements, techniques de reboisement et de jardinage et autres....), destinées au renforcement des capacités locales, seront prises en charge par le Projet.

5.3. CONTRIBUTION A LA CREATION D'UN ENVIRONNEMENT FAVORABLE AU DEVELOPPEMENT ET A L'EXPRESSION DES ACTEURS IMPLIQUES.

Jusqu'à présent l'environnement économique et social (cadre juridique, statut juridique des organisations de base, règles de jeu accès,...) dans lequel évoluent les organisations

de base en général (GIE, ONG et Municipalités, autres...), reste très peu propice à l'expression de talents et des capacités locaux. Le secteur privé et les Communautés de base, s'ils ne sont pas marginalisés, pèsent très peu dans les instances de décisions locales. Les cadres juridique et réglementaire sont trop exclusifs, voire hostiles aux petits agents économiques qui éprouvent beaucoup de difficultés à participer efficacement dans les projets locaux de développement. Dans le présent projet, un travail énorme d'animation, de formation, d'information et de sensibilisation, sera réalisé par l'ADEREL afin de mettre en place un environnement favorable au développement et au renforcement de l'autonomie de décision des différentes parties prenantes. L'élaboration de nouvelles règles du jeu négociées entre acteurs locaux et institutionnels, collectifs et individuels, ayant statut de réglementation, la reconnaissance mutuelle du statut et des rôles de chacun d'entre eux et enfin la contractualisation de leurs rapports (Négociation de contrats d'acteurs, partenariat ...) seront parmi les axes de ce travail.

5.4. EMPLOI DE RESSOURCES LOCALES ET DE TECHNOLOGIES APPROPRIÉES

Dans un souci de valoriser les ressources nationales et de contribuer à la réalisation de l'objectif du Programme d'Ajustement Structurel, la conception du Projet a été orientée de manière à promouvoir l'emploi autant que possible des ressources locales (Main d'oeuvre, expertise, talent, savoir-faire, épargne, matériaux locaux...) et à encourager l'utilisation de techniques à haute intensité de main d'oeuvre (HIMO) et de technologies appropriées, fiables et peu onéreuses.

5.5. PERENNITE ET CONDITIONS DE REPRODUCTION DE L'APPROCHE

Un des objectifs principaux visé par les différentes parties prenantes est d'arriver à rendre pérenne l'amélioration du cadre de vie des établissements scolaires choisies. Faute de quoi, sa dégradation au bout de quelques années constituerait un retour en arrière dangereux au plan social. Les contraintes financières et organisationnelles liées à l'amélioration des conditions des écoles bénéficiaires doivent être parfaitement maîtrisées par les opérateurs concernés. Le projet proposera dans cette perspective un ensemble de solutions qui seront développées (systèmes de gestion des équipements et financement des activités, appui conseil, montage institutionnel, etc.). Ces solutions à l'état d'ébauche pour l'instant, seront enrichies avec l'expérience et par les contributions de différents partenaires (en particulier le CREPA) à l'occasion de forums. Leur faisabilité et leur opérationnalité seront mises à l'épreuve pendant l'exécution du projet.

6. OBJECTIFS DU PROJET

6.1. OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT

A partir d'une approche participative et d'un système de partenariat actif regroupant l'ADEREL, des opérateurs locaux comme les parents d'élèves, les écoles, la Mairie, le secteur privé local, les administrations compétentes et avec l'appui d'un Partenaire Technique (l'antenne Sénégal du Centre Régional pour l'Eau Potable et l'Assainissement à Faible Coût - CREPA-SEN), le dit projet a pour objectifs de:

- améliorer les conditions sanitaires et environnementales de trois écoles primaires de la Commune Louga et de développer une dynamique de sa pérennisation;

- d'utiliser le cadre de l'école comme un moyen de diffusion des innovations en matière d'hygiène et de santé environnementale

- et à terme, d'amener les habitants de la ville de Louga à adopter des comportements favorables à l'avènement d'un environnement urbain sain et de qualité.

6.2. OBJECTIFS OPERATIONNELS, RESULTATS ATTENDUS, ACTIVITES

Premier objectif opérationnel

Améliorer les systèmes d'approvisionnement en eau potable dans les trois établissements ciblés.

Résultats attendus:

- Accès facile à l'eau potable aux élèves et aux enseignants des écoles concernées;

- Mise en place d'un système de contrôle de l'utilisation de l'eau et de la maintenance des équipements;

- Eau disponible pour l'arrosage d'un petit jardin et le reboisement de la cour des écoles.

Activités:

- Construire et aménager trois fontaines fonctionnelles dans chaque école;

- Raccorder les établissements non desservis au réseau d'adduction d'eau de la ville par la fourniture et pose de 300ml de canalisations en PVC63 PN10.

Deuxième objectif opérationnel

Améliorer les systèmes d'assainissement dans les écoles cibles et le cadre de travail.

Résultats attendus:

- 2 blocs sanitaires fonctionnels;
- l'entretien et la maintenance des équipements mis en place organisés grâce à l'implication de l'association des parents d'élèves et de la mairie;
- Suppression de la décharge publique d'ordures au niveau de l'Ecole de K. S. Louga Sud;
- la précollecte et la gestion des ordures organisées dans les écoles;
- des bacs à ordures et des poubelles mis en place dans les écoles;
- ordures enlevées par la Mairie selon une périodicité à convenir;

Activités:

- construction ou réhabilitation de 2 blocs sanitaires complets équipés de fosses septiques et autres accessoires;
- Organisation d'une opération coup de poing pour supprimer la décharge publique à l'école de K. S. Louga SUD;
- Organisation d'opérations Set-setal dans les différents établissements ciblés;
- Education sanitaire et environnementale appliquées.
- Mis au point d'un système de précollecte et d'évacuation des ordures des écoles en rapport avec la Mairie, les écoles, les parents d'élèves, etc;
- Montage des systèmes d'entretien des équipements installés et de gestion des déchets à l'intérieur des écoles.

Troisième objectif opérationnel

Faire de l'école un cadre de travail où la végétation occupe une place de choix.

Résultats attendus:

- Clôtures des quatre écoles Grand Louga, Diémène, Diameguène et K . S. Louga (soit 1500ml) installées;
- Cours des écoles reboisées;
- 2 petits jardin-pépinières de démonstration créés et entretenus;
- Corps enseignants initiés sur les techniques de reboisement et de jardinage;
- Modules de formation sur les techniques de reboisement et du maraichage disponibles;
- Ombre disponible pour les élèves pendant les récréations;
- Embellissement des écoles.

Quatrième objectif opérationnel

Amener les cibles à adopter des comportements permettant de préserver un environnement urbain sain et de qualité à long terme.

Résultats attendus

- Modules d'IEC en éducation sanitaire et environnementale montés;
- Programmes d'IEC en éducations sanitaire et environnementale exécutés;
- Corps enseignants et élèves initiés et formés sur les problèmes sanitaires et environnementaux;
- Autorités administratives locales chargées du secteur, responsables de la Mairie, parents d'élèves et habitants des quartiers abritant les écoles sièges du projet, informés et sensibilisés sur les problèmes environnementaux du milieu urbain et notamment ceux des établissements scolaires;

- Visites de sites de décharges publiques d'ordures organisées;

- Films sur les problèmes environnementaux en milieu urbain projetés dans les écoles;

- Maladies diarrhéiques réduites (Choléra, Paludisme, etc.);

- Conditions sanitaires des écoles et des quartiers environnants des établissements cibles améliorées;

- Changements d'attitude et de comportement favorables à la préservation des conditions d'hygiène et de salubrité en milieu urbain chez les bénéficiaires;

- Conditions de pérennisation de la démarche et des actions mises en place;

- Capacités de gestion des problèmes environnementaux en milieu urbain des Autorités municipales, responsables d'établissements scolaires et de quartiers, renforcées.

Activités:

- Montage de modules de formation intégrés dans les contenus d'enseignement des élèves en éducation sanitaire et environnementale destinés aux enseignants des écoles choisies;

- Elaboration et exécution du programme d'IEC en éducation sanitaire et environnementale (projection de films et de diapositives, animations folkloriques, sketch; etc.);

- Organisation de visites de différents sites intéressant les thèmes traités dans le cadre du présent projet;

- Formation du corps enseignant, puis des élèves sur les questions d'éducation Environnementale et sanitaire;

- Organisation d'un concours primé entre les élèves des écoles retenues sur les problèmes d'environnement urbain;

- Organisation d'un Week-End écologique dans chaque établissement ciblé (sortie écologique);

- Suivi des comportements des élèves, des parents d'élèves, des habitants des quartiers abritant les écoles bénéficiaires du projet et de la Mairie à l'égard des problèmes environnementaux;

Cinquième objectif opérationnel

Construction d'un cadre de partenariat fonctionnel pour la prise en charge des problèmes environnementaux en milieu urbain.

Résultats attendus:

- Les différentes parties prenantes clairement identifiées;
- Règles de jeu claires et précises, élaborées et acceptées par les différentes parties, définies;
- Rôles et responsabilités de chaque partie définis et assumés;
- Un cadre de relations saines de concertation et de coopération des acteurs impliqués et un environnement favorable à leurs actions, créé;
- Mobilisation des ressources de chaque partie pour la réalisation des objectifs fixés;
- Capacités organisationnelles des responsables de la Mairie, des quartiers et établissements concernés renforcées;
- Accès à l'appui technique de l'antenne Sénégal du Centre Régional d'Eau Potable et l'Assainissement à faible Coût (CREPA). Cet organisme basé à Ouagadougou a capitalisé une longue expérience et dispose d'une expertise précieuse dans le domaine d'intervention du projet au niveau de la sous-région;

Activités

- Identification des différents partenaires devant prendre part effectivement aux activités du projet;
- Organisation de réunions d'informations et de rencontres non formelles pour une large concertation sur les objectifs du projet avec les partenaires;
- Mis au point du cadre d'opération du projet avec les différents partenaires (préparation, passation et gestion des contrats, etc.);

- Organisation de séances de travail pour la définition des modalités d'exécution de certaines activités spécialisées du projet avec les différents partenaires retenus (montage de module, définition programme d'IEC, etc.);

- Etudier la nature, la programmation et les modalités d'Intervention du CREPA;

- Mobilisation des ressources (humaines notamment) indispensables à la réalisation des objectifs fixés;

- Tenue de séances périodiques de travail pour l'évaluation des actions entreprises;

7. IMPACT DU PROJET SUR LE MILIEU

Le projet aura un impact positif certain sur le milieu. En effet, parmi les nombreux effets attendus on peut citer:

- une nette amélioration de la santé au bénéfice de la population d'élèves touchés (4634) par le projet.

- une diffusion très large des techniques sanitaires et des innovations en matière de gestion des problèmes environnementaux en milieu urbain;

- une modification des attitudes et des comportements des cibles dans le sens de l'amélioration du cadre vie en zone urbaine;

- une reproduction de l'approche, des actions dans d'autres établissements;

- le développement et le renforcement d'une capacité locale capable de faire face aux défis environnementaux ;

- une prise de conscience et une responsabilisation accrues des autorités et des populations locales devant les questions de l'environnement;

- la sécurisation des établissements (divagation d'animaux, décharges d'ordures, vols d'équipements et matériels, etc.) sera plus assurée;

- l'amélioration du cadre de travail qu'est l'école et la satisfaction des besoins primaires de la population scolaire (élèves et enseignants) liés à l'accès à l'eau potable et la disponibilité des lieux d'aisance répondant aux normes d'hygiène et de salubrité.

- Enfin grâce à l'approche stratégique consistant à valoriser les ressources locales (humaines, matériaux locaux), le projet devra avoir des retombées économiques et sociales indéniables en termes d'emplois créés et revenus distribués localement.

8. CONDITIONS D'EXECUTION DU PROJET

8.1. DEROULEMENT DES OPERATIONS

La réalisation du présent projet étalée sur six mois, calée sur la période de janvier à Juin s'insérant dans l'année scolaire en cours, est envisagée en trois phases:

8.1.1. Phase préparatoire

Au cours de cette première phase d'un (1) mois les activités seront principalement centrées sur:

- les prises de contact, l'identification et la sensibilisation des partenaires;
- l'identification des contraintes liées à la mise en oeuvre de la stratégie retenue;
- la définition du cadre de collaboration et la division technique des tâches et des rôles dévolus à chaque partenaire;
- des concertations et négociations diverses pour la mise en route des opérations;
- l'élaboration du plan détaillé de travail.
- la mise en place et l'approfondissement du système de suivi-évaluation du projet (système de collecte d'informations, choix des critères et indicateurs, établissement de plan, fréquence de suivi calendrier, définition des moyens (ressources matérielles et humaines nécessaires) du suivi, etc.) tenant compte de la démarche participative que nous avons choisie.

Ce travail sera essentiellement exécuté par l'ADEREL en rapport avec ses partenaires locaux appuyé éventuellement par des personnes ressources.

- les derniers réglages nécessaires pour une bonne exécution du projet.

Cette phase préparatoire où l'ensemble des parties sont fortement impliquées, devra déboucher sur un atelier de deux (2) jours de restitution et de validation des choix. Cette rencontre réunissant les différentes parties intéressées et des personnes

ressources sélectionnées, aura pour but d'articuler les choix et solutions sectoriels, de procéder à des ajustements afin de susciter des partenaires sur les objectifs, les stratégies et les actions à entreprendre. L'atelier ne sera pas conçu à l'image des séminaires classiques, mais plutôt comme un groupe de travail rassemblant des opérateurs de terrain qui de par leur expérience, leur position sociale ou professionnelle peuvent aider à améliorer et identifier des réponses à un certain nombre de questions dont nous n'avons pas encore de solutions élaborées.

8.2. Phase de mise en route

Cette seconde phase devant durer deux (2) mois est essentiellement consacrée à :

- la réalisation ou à la réhabilitation des infrastructures et à la mise en place des équipements dans les établissements choisis;

- la formation du corps enseignant des établissements;

- l'aménagement de pépinières et petits jardins de démonstration dans les écoles;

- l'organisation de la gestion des ordures, des équipements et des infrastructures prévus par le projet;

- l'organisation des opérations "coup de poing" et "Set-setal" pour l'enlèvement des ordures et le nettoyage des écoles;

A la fin de cette phase, une évaluation à mi-parcours sera organisée pour tirer les premiers enseignements, recentrer la démarche et réajuster les objectifs en cas de nécessité.

8.3. Phase d'Exécution du Programme Sanitaire et Environnementale

Dans cette dernière étape dont la durée est de trois (3) mois, les activités prévues sont:

- l'exécution des programmes d'IEC;
- la mise en exploitation des pépinières et des jardins d'écoles;
- la mise en fonctionnement de l'organisation conçue pour la gestion des ordures et l'entretien des équipements;
- l'organisation des visites de sites et des manifestations diverses (Week-End écologiques, jeux concours primés, etc.).

Cette phase se terminera par une évaluation finale qui durera deux semaines.

9. RISQUES MAJEURS

L'exécution du programme est calée sur les deux derniers trimestres de l'année scolaire en cours et ne peut s'étendre au delà. Un débordement du programme sur cette période risque de compromettre les chances de succès du projet. En effet, si l'année scolaire se termine avant l'achèvement du projet, le corps enseignant principal partenaire, n'est plus mobilisable. Il est donc indispensable que les ressources destinées au projet soient disponibles avant le 15 janvier 1996 et des procédures souples de décaissement soient mises en place.

10. SUIVI-EVALUATION

10.1. SUIVI TECHNIQUE INTERNE

Le suivi interne sera assuré par le chef du projet sous la responsabilité du Coordonnateur de l'ADEREL. Il assurera la diffusion des informations auprès des parties prenantes du projet. Le suivi s'appuyera en particulier sur:

- un plan détaillé de travail qui sera élaboré dès le début du projet et sera régulièrement actualisé;

- une observation précise des activités fondée sur un système performant de collecte, de traitement, d'analyse d'informations techniques, financières et sociales;

- l'analyse des différents compte-rendus de réunions, de sessions de formation, de séminaires, de rapports d'avancement et d'études menés par les différents intervenants du projet;

- des réunions d'évaluation fréquentes de l'équipe du projet.

- l'élaboration de rapports mensuels.

10.2. LE SUIVI FINANCIER INTERNE

Le suivi financier, placé sous la responsabilité et le contrôle du coordonnateur, se fera par le Gestionnaire comptable de l'ADEREL dans le cadre préalablement défini. Une nette distinction sera opérée entre les charges de fonctionnement et les investissements d'une part et d'autre part une comptabilité propre au projet sera tenue.

Des rapports internes seront régulièrement rédigés, parmi lesquels:

- un rapport de démarrage comprenant le plan de travail qui sera établi au plus tard à la fin du premier mois après le démarrage des activités;

- des rapports trimestriels couvrant l'ensemble des activités du projet;

- des relevés des dépenses du projet: Fonctionnement, investissements;

- un rapport final détaillé des activités et des résultats qui sera soumis à la fin du projet.

10.3. LES EVALUATIONS

Les objectifs visés à travers ces évaluations consisteront à:

- mesurer le rapport cout-efficacité du projet;

- évaluer la gestion des ressources mises à la disposition, le niveau de réalisation des objectifs, l'opérationnalité, la replicabilité de la démarche et l'impact du projet sur le milieu.

- proposer des recommandations pour la reproduction du projet dans d'autres régions et la diffusion des résultats;

Deux évaluations sont prévues dans le cadre du présent projet:

- une évaluation à mi-parcours effectuée par une équipe composée de représentants des parties prenantes au projet;

- une évaluation finale réalisée par une équipe externe, indépendante.

Ces évaluations n'excluent pas le travail de contrôle interne et continu exercé par l'organe de Contrôle désigné par l'Assemblée Générale de l'ADEREL.

Au plan approche méthodologique, les évaluateurs auront à:

- examiner les rapports mensuels et trimestriels;

- organiser des réunions et discussions informelles avec les parties concernées;

- recueillir l'impression des élèves, enseignants, directeurs des écoles, parents d'élèves, habitants des quartiers, Mairie, GIE des maçons, etc;

- faire des enquêtes pour croiser les sources d'informations;

- organiser des visites de terrain pour mesurer le degré de fiabilité, d'opérationnalité et de replicabilité des actions.

11. DIFFUSION DES RESULTATS

A la fin du projet, un document de synthèse faisant ressortir l'ensemble des enseignements tirés du projet, sera élaboré par la Direction du projet en vue d'une large diffusion auprès des ministères techniques, organismes non gouvernementaux intéressés, participants au projet, PNUD, Autorités locales, nationales et internationales.

12. ANALYSE DE LA FAISABILITE DU PROJET

Les objectifs du projet visant à apporter une solution à un problème réel identifié lors de la mission de diagnostic du début du mois d'Octobre, sont parfaitement réalisables dans les délais prévus. En effet, l'ADEREL dispose d'un réservoir d'experts de haut niveau mobilisables pour les besoins du projet dans différents domaines et bénéficie de l'appui technique enrichissant du CREPA-SEN. Le soutien et la participation active des partenaires locaux (mairie, parents d'élèves, Ecole, responsables de quartiers) sont acquis. Au plan institutionnel, un cadre favorable à l'expression des acteurs est spécialement aménagé et des conditions d'installation d'une dynamique de pérennisation des actions sont définies: gestion autonome des ordures et des équipements organisée, coûts récurrents très faibles, etc. Enfin les retombées sur l'économie locale sont relativement importantes pour inciter les acteurs (GIE de maçons, d'autres artisans, etc.) à s'impliquer davantage dans l'exécution du projet.

13. RESPONSABILITES DES PARTIES PRENANTES

L'exécution du présent projet impliquera quatre acteurs principaux (Ecoles cibles, Parents d'élèves, Mairie de LOUGA, ADEREL, Bailleurs de Fonds, le CREPA) dont les responsabilités seront les suivantes:

13.1. MAIRIE DE LOUGA

Le rôle de la Mairie de LOUGA sera de:

- participer aux séances de travail pour la définition des orientations générales du projet et l'exécution de toutes les opérations prévues;
- faciliter et assister l'ADEREL pour les démarches administratives;
- contribuer au financement du projet et appuyer la recherche de financement du projet;
- s'engager à aider au maintien de la salubrité dans les écoles dans le cadre du projet par un enlèvement régulier des ordures;
- valoriser l'expérience au niveau local;
- approuver les choix techniques retenus.

13.2. PARENTS D'ELEVES ET RESPONSABLES DES QUARTIERS ATTENANTS LES ECOLES CHOISIES

Il est attendu de cette catégorie de partenaires:

- une contribution financière et sous forme de services (investissement humain);
- un soutien actif, une participation à toutes les phases (conception, réalisation, suivi...) du projet;
- un travail d'animation et de sensibilisation pour l'établissement et le maintien de meilleures conditions d'hygiène dans les quartiers intéressés;
- une représentation aux instances d'orientations et de décisions (cadre de concertation défini).

- une validation des choix techniques,
- une adhésion et un soutien actifs aux démarches entreprises au nom du projet,

13.3. ADEREL

L'ADEREL est chargée de:

- la maîtrise d'oeuvre générale du projet (Planification, Etudes, préparation, passation et gestion des contrats, contrôle, suivi des opérations);
- l'administration et la gestion des ressources allouées au projet avec une autonomie de gestion;
- du secrétariat du Cadre de concertation et d'orientation du projet;
- la sélection des intervenants externes;
- du suivi des opérations engagées en rapport avec les autres partenaires du projet;
- la restitution des choix aux différents partenaires du projet,
- la coordination des activités suivies,

- la création des conditions de reproduction et de pérennité des opérations,

13.4. BAILLEURS DE FONDS

Son rôle est de:

- apporter sa contribution financière pour la réalisation des actions prévues selon un calendrier à convenir d'un commun accord;

- participer aux évaluations mi-parcours et finale du projet et éventuellement à certaines séances de travail (ateliers, conférences, autres manifestations...);

- approuver les choix,

- valoriser l'expérience au plan national et international,

13.5. RÔLE DU CORPS ENSEIGNANT

En vue de réaliser les objectifs fixés, le corps enseignant des écoles cibles devra:

- s'engager à accueillir le projet dans leur établissement respectif et soutenir toutes les actions entreprises dans le cadre du projet;

- coopérer activement pour l'exécution du projet dans toutes ses phases (approbation des choix, suivi des travaux sur place, participation aux réunions et séances de travail, conception des modules pédagogiques, montage des systèmes de gestion des ordures et des équipements, etc.);

- assurer le suivi des opérations dans chaque école;

- accepter d'intégrer les modules pédagogiques dans les enseignements dispensés;

- accepter de subir les formations proposées et de les transmettre aux élèves.

13.6. RÔLE DE L'ANTENNE DU CREPA AU SENEGAL

Il est attendu du CREPA-SEN:

- un appui technique en matière d'IEC sanitaire et environnemental (montage des modules, exécution des programmes: projection de films, animation de conférences etc.);

- un appui à la formation du corps enseignant, des membres des GIE de maçons appelés à collaborer avec l'ADEREL pour la réalisation du projet;

- une information sur les problèmes d'assainissement en zone urbaine, les moyens de lutte et les technologies appropriées à faible Coût utilisées pour l'amélioration des conditions environnementales, disponibles dans la sous-région d'Afrique de l'Ouest et du Centre;

14. GESTION DU PROJET

La gestion des fonds mis à la disposition du projet est assurée par l'ADEREL. Ces ressources sont destinées uniquement au financement des charges de fonctionnement et des investissements prévus par le projet et sont mises en place pour la durée du projet, soit six mois. Un compte spécial alimenté par les contributions des bailleurs de fonds éventuels selon un calendrier précis sera ouvert à son nom dans une banque de la place. Pour ne pas alourdir les procédures d'exécution du budget, le Coordonnateur de l'ADEREL et le Chef du projet seront les co-signataires du compte. Toutes les dépenses sont préparées par le comptable de l'ADEREL. Ce dernier est chargé de préparer les commandes, les états de paiement et de faire le suivi financier, etc.

Pour l'exécution technique de cette mission l'ADEREL mettra en place:

- * une équipe légère permanente de Direction du projet composée de:

- un chef du projet chargé du suivi technique, ingénieur de haut niveau, socio-économiste avec une bonne connaissance des problèmes environnementaux en milieu urbain et des organisations à la base;

- un surveillant des travaux du niveau de technicien supérieur chargé du contrôle technique des travaux d'infrastructures;

- un Gestionnaire comptable de métier, titulaire d'un Diplôme d'Etude de Comptabilité;

- un responsable du suivi, sociologue;

Ce personnel de base sera appuyé par des spécialistes de différents horizons engagés pour les besoins du projet (Ingénieur Génie Sanitaire, formateurs, animateurs, autres intervenants, etc.), des experts du CREPA et le personnel d'exécution de l'ADEREL basé au niveau de siège.

- La Direction du projet ne travaille pas en vase clos. Elle collabore étroitement avec les autres partenaires locaux: Mairie, Corps enseignants des Ecoles, Services régionaux de l'hydraulique et des Eaux et Forêts, Parents d'élèves, responsables de quartiers, GIE des maçons, etc. Les différentes parties prenantes devront opérer dans un cadre institutionnel spécialement aménagé pour le succès des actions à entreprendre.

16 BUDGET DU PROJET

N°	DESIGNATION DES RUBRIQUES	U	Q	prix unitaires	Montants FCFA HT
! PERSONNEL STAFF ADMINISTRATIF					
1	! . Chef de projet	! H/M	6	300000	1800000
2	! . Surveillant de travaux	! H/M	3	80000	240000
3	! . Indemnités gestionnaire-comptable	! H/M	6	70000	420000
4	! . Secrétaire	! H/M	6	60000	360000
! LOGISTIQUE					
5	! . Frais de transport divers (véhicule)	! M	6	50000	300000
6	! . Acquisition matériel informatique	! U	1	350000	350000
7	! . Acquisition de matériel de reproduct	! U	1	80000	80000
! FRAIS DIVERS DE GESTION					
8	! . Fourniture de bureau	! M	6	15000	90000
9	! . Frais Eau, tel, Electricité, etc.	! M	6	15000	90000
10	! . Frais entretien Equipement + locaux	! M	6	10000	60000
11	! . Frais achat autres services	! M	6	10000	60000
! ATELIER RESTITUTION/VALIDATION CHOIX					
12	! . Perdiems participants	! H/J	20	2500	50000
13	! . Confection documents	! U	20	2500	50000
14	! . Transport divers	! U	1	15000	15000
15	! . Personnel auxiliaire d'appui	! H/J	2	2000	4000
16	! . Frais de location salle de travail	! J	2	15000	30000
! FORMATION					
17	! . Consultant en génie sanitaire	! H/J	4	25000	100000
18	! . Consultant en IEC Environnementale	! H/J	4	25000	100000
19	! . Spécialiste de la formation	! H/J	10	25000	250000
20	! . Personnel d'appui	! H/J	6	2000	12000
21	! . Perdiems + transport stagiaires	! H/J	80	2500	200000
22	! . Reproduction des documents	! U	60	2000	120000
23	! . Location de salle	! U	4	20000	80000
24	! . Frais d'organisation divers	! U	1	30000	30000
! WEEK-END ECOLOGIQUE					
25	! . Location matériel audio-visuel	! H	2	20000	40000
26	! . Location de la sonorisation	! U	2	20000	40000
27	! . Honoraires intervenants spécialisés	! J	10	25000	250000
29	! . Personnel d'appui	! H/J	10	2000	20000
28	! . frais d'organisation divers	! U	2	20000	40000
29	! FRAIS VISITES SITES	! U	2	75000	150000

30	FRAIS ORGANISATION JEU CONCOURS PRIME	U	1	75000	75000
	OPERATION "PROPRETE A L' ECOLE"				
31	! . Désherbage et nettoyage des cours	U	1	500000	500000
32	! . Enlèvement des ordures (décharges)	U	1	700000	700000
	MAINTIEN DE LA PROPRETE A L'ECOLE				
33	! . Fourniture de poubelles par classe	U	15	2000	30000
34	! . Fourniture de bac à ordures	U	2	25000	50000
35	! . Enlèvement des ordures	M	10	12000	120000
	REBOISEMENT DES COURS D'ECOLES				
36	! . Aménagement d'un jardin	U	2	12000	24000
37	! . Mise en place de pépinières	U	2	10000	20000
38	! . Fourniture et mise en place plans	U	2	6500	13000
39	! . Fourniture de fumure organique	U	2	6000	12000
40	! . Entretien et gestion des plans	M	2	10000	20000
	CONSTRUCTION CLOTURES D'ECOLES				
41	! . Construction des murs sans enduit	m1	1000	13000	13000000
42	! . Fourniture + pose portails d'entrée	U	2	300000	600000
43					
44	CONSTRUCTION BLOCS SANITAIRES	U	2	1900000	3800000
45	CONSTRUCTION DE BORNES FONTAINES	U	3	300000	900000
46	FOURNITURE ET POSE DE CANALISATIONS EN PVC63 PN10 POUR RAACORDEMENT AU RESEAU D'AEP DE LOUGA DES 3 ECOLES	U	1	1300000	1300000
	SUIVI-EVALUATION				
47	! . Suivi du projet	M	6	200000	1200000
48	! . Evaluation mi-parcours	U	1	550000	550000
48	! . Evaluation finale	U	1	600000	600000
	TOTAL GENERAL				28945000

17 PLAN DE FINANCEMENT

N°	DESIGNATION DES RUBRIQUES	Montants FCFA HT					MONTANT INANCEMENT DEMANDE		
			! APPORT ! ADEREL	! APPORT ! ECOLES	! APPORT ! COMMUNE	! PARENTS ! ELEVES	! APPORT ! LIFE	! APPORT ! F.C.I.L	! TOTAL
! PERSONNEL STAFF ADMINISTRATIF									
! 1	! . Chef de projet	180000	90000				90000	90000	
! 2	! . Surveillant de travaux	240000					240000	240000	
! 3	! . Indemnités gestionnaire-comptable	420000					420000	420000	
! 4	! . Secrétaire	360000					360000	360000	
! LOGISTIQUE									
! 5	! . Frais de transport divers(vehicule)	300000					300000	300000	
! 6	! . Acquisition matériel informatique	350000					350000	350000	
! 7	! . Acquisition de matériel de reproduct!	80000					80000	80000	
! FRAIS DIVERS DE GESTION									
! 8	! . Fourniture de bureau	90000					90000	90000	
! 9	! . Frais Eau. tel. Electricité.etc.	90000					90000	90000	
! 10	! . Frais entretien Equipement + locaux	60000					60000	60000	
! 11	! . Frais achat autres services	60000					60000	60000	
! ATELIER RESTITUTION/VALIDATION CHOIX									
! 12	! . Perdiems participants	50000					50000	50000	
! 13	! . Confection documents	50000					50000	50000	
! 14	! . Transport divers	15000					15000	15000	
! 15	! . Personnel auxilliaire d'appui	4000					4000	4000	
! 16	! . Frais de location salle de travail	30000					30000	30000	
! FORMATION									
! 17	! . Consultant en génie santiaire	100000					100000	100000	
! 18	! . Consultant en IEC Environnementale	100000					100000	100000	
! 19	! . Spécialiste de la formation	250000					250000	250000	
! 20	! . Personnel d'appui	12000					12000	12000	
! 21	! . Perdiems + transport stagiaires	200000					200000	200000	
! 22	! . Reproduction des documents	120000					120000	120000	
! 23	! . Location de salle	80000					80000	80000	
! 24	! . Frais d'organisation divers	30000					30000	30000	
! WEEK-END ECOLOGIQUE									
! 25	! . Location materiel audio-visuel	40000					40000	40000	
! 26	! . Location de la sonorisation	40000					40000	40000	
! 27	! . Honoraires intervenants spécialisés	250000					250000	250000	
! 29	! . Personnel d'appui	20000					20000	20000	
! 28	! . frais d'organisation divers	40000					40000	40000	
! 29	! FRAIS VISITES SITES	150000					150000	150000	

!30	!FRAIS ORGANISATION JEU CONCOURS PRIME	75000					75000		75000
!	!OPERATION "PROPRETE A L' ECOLE"								
!31	!. Désherbage et nettoyage des cours	500000		!100000	!100000	300000			
!32	!. Enlèvement des ordures (décharges)	700000		!100000	80000	520000			
!	!MAINTIEN DE LA PROPRETE A L'ECOLE								
!33	!. Fourniture de poubelles par classe	30000					30000		30000
!34	!. Fourniture de bac à ordures	50000					50000		50000
!35	!. Enlevement des ordures	120000		50000	70000				
!	!REBOISEMENT DES COURS D'ECOLES								
!36	!. Aménagement d'un jardin	24000		24000					
!37	!. Mise en place de pépinières	20000					20000		20000
!38	!. Fourniture et mise en place plans	13000					13000		13000
!39	!. Fourniture de fumure organique	12000		12000					
!40	!. Entretien et gestion des plans	20000		20000					
!	!CONSTRUCTION CLOTURES D'ECOLES								
!	!. Construction des murs	!13000000				300000	!12700000		!12700000
!42	!. Fourniture + pose portails d'entree	600000					600000		600000
!43	!. Fourniture + pose portails d'entree								
!	!CONSTRUCTION BLOCS SANITAIRES	3800000					3800000		3800000
!	!CONSTRUCTION DE BORNES FONTAINES	900000					300000	600000	900000
!	!FOURNITURE ET POSE DE CANALISATIONS								
!	!EN PVC63 PN10 POUR RAACORDEMENT AU								
!	!RESEAU D'AEP DE LOUGA	1300000					1300000		1300000
!	!SUIVI-EVALUATION								
!47	!. Suivi du projet	1200000	600000				600000		600000
!48	!. Evaluation mi-parcours	550000	200000	50000	50000	50000	200000		200000
!48	!. Evaluation finale	600000	150000	50000	50000	50000	300000		300000
!	! TOTAL GENERAL	!28945000	!1850000	!406000	!350000	!1220000	!9919000	!15200000	!25119000

LOUGA, le 30 JANVIER 1996

COMMUNE DE LOUGA

Le Maire

↔

Monsieur le Président de l'Association pour le Développement de la Région de Louga (ADEREL).

Monsieur le Président,

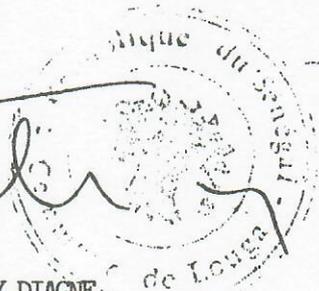
J'ai reçu le dossier dit "projet d'assainissement et d'éducation environnementale dans les écoles primaires de Louga" initiée par votre association ADEREL dans le cadre du programme Life.

Votre dossier traite de différents aménagements complémentaires concernant l'eau, les boxes sanitaires, l'extension des bornes fontaines et autres petits aménagements dans huit écoles de Louga.

J'encourage cette initiative qui vient en complément de celle de la Municipalité qui a entrepris un programme de rénovation des écoles qui porte sur cent millions.

J'ai noté au cours de notre séance de travail l'agencement correct des deux projets et vous donne mon accord pour une collaboration fructueuse pour la réalisation de l'ensemble du programme.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de mes sentiments distingués./-



MOUSSE DABY DIAGNE

INSPECTION DEPARTEMENTALE DE
L'EDUCATION NATIONALE DE LOUGA.

DIVISION DE LA CARTE SCOLAIRE.

N° 0.0.0.0.7.6.../IDEN/LO
LOUGA, le

29 JAN. 1996

L'Inspecteur Départemental

//-2

Monsieur le chef du projet de l'association
pour le développement de la région de Louga
(A D E R E L).

Votre projet d'assainissement et d'éducation environnementale dans les écoles de Louga touche six établissements élémentaires. Il prend en compte différents problèmes que sont :

Le manque d'eau, de sanitaires, de clôtures, et d'arbres dans certaines écoles.
Donc recoupe nos préoccupations.

Outre les infrastructures qui seront mis à la disposition des populations scolaires il contribuera sans nul doute à installer un nouveau type de comportement favorable à la transformation de notre éco-système par la plantation et l'entretien d'arbres dans l'espace scolaire.

Soucieux de l'Education des enfants et sensible à l'amélioration de tout ce qui touche leur cadre de vie, nous adhérons au projet et lui apportons tout notre soutien .

L'INSPECTEUR DEPARTEMENTAL



ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES
DE L'ECOLE DIAMAGUENE QUARTIER
KEUR SERIGNE LOUGA A

- LOUGA -

LOUGA, le 17 février 1998

17-1

Monsieur le PRESIDENT de l'A.D.E.R.E.L.

OBJET : Soutien et adhésion
à l'action de l'ADEREL.

Nous les membres de l'A.P.E de l'école Diamaguène, venons par la présente lettre manifester notre soutien et notre adhésion au projet d'assainissement et d'éducation environnementale dans les écoles élémentaires de Louga, visant à créer de meilleures conditions de travail.

D'autre part, nous nous engageons à assumer nos responsabilités clairement définies dans le document dudit projet.

En foi de quoi, nous vous délivrons cette présente lettre pour servir et valoir ce que de droit.

Signé

Le Président de l'A.P.E.

M. Bourba Lyll
seylle

Louga ,le 19 février 1996

ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES
DE L'ÉCOLE KEUR SERIGNE LOUGA CUD
LOUGA

A Monsieur le président de
l'association pour le deve-
loppement de la région de
Louga (A.D.E.R.E.L.)

OBJET: Soutien du projet d'assainissement
et d'éducation environnementale dans
les écoles de Louga

Monsieur,

C'est avec un plaisir immense que nous avons pris l'engagement ferme de
soutenir et d'appuyer le projet d'assainissement et d'éducation environ-
nementale que vous comptez initier dans l'école de Keur Serigne Louga Cud

Soyez assuré, Monsieur que ce projet soumis à notre approbation
entre parfaitement dans nos préoccupations de tous les jours . C'est pourquoi
nous ne pouvons qu'encourager la réalisation d'une idée aussi noble et
sommes prêts à assumer nos responsabilités telles que mentionnées dans le
document du dit projet

Nous vous prions de croire, Monsieur le Président de l'A.D.E.R.E.L. à nos
sentiments respectueux

Le Président


A
Abdou Ndiaye

18. CALENDRIER D'EXECUTION DU PROJET

N°	DESIGNATION DES RUBRIQUES	MOIS 01	MOIS 02	MOIS 03	MOIS 04	MOIS 05	MOIS 06
1	Mobilisation de l'équipe du projet	**					
2	Contacts préliminaires d'informations de sensibilisation des partenaires	****					
3	Elaboration du programme détaillé de travail	*****					
4	Atelier de restitution	**					
5	Formation des enseignants		*****				
6	Opérations Set-setal et coup de poing		*****				
7	Mise en place des équipements			*****	*****		
8	Construction des infrastructures		****	*****	*****		
9	Mise en place des systèmes de gestion			***	***		
10	Aménagement jardin et reboisement				*****		
11	Evaluation à mi-parcours				***		
12	Exécution programme IEC				*****	*****	*****
13	Week-End Ecologiques					****	*****
14	Visites de sites d'intérêt écologique					***	*****
15	Organisation de concours primé						****
16	Suivi du projet		*****	*****	*****	*****	*****
17	Evaluation finale						*****

E. DIME. E.K.R

ETUDES REALISATIONS DE TRAVAUX DE BATIMENTS ET ESPACES UERTS.

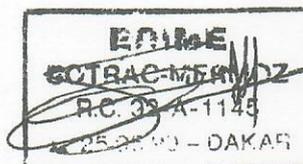
DEVIS ESTIMATIF N°.....

Le 24 JAN. 1996

Construction d'un mur de clôture d'une école a Louga pour le compte de I.O.N.G
A.DEREL Louga (Senegal).....

DESIGNATION	U	QTITE	PRIX . U	PRIX TOTAL
- Fouille en rigole pour fondation	m ³	60,00	1250	75.000
-Beton de proprete pour fondation	m ³	13,50	20.000	270.000
-Soubassement en agglos pleins de 15	m ²	200,00	3.000	600.000
-Maconnerie en elevation agglos creux 15	m ²	900,00	2.800	2.520.000
-Beton armé	m ³	29,50	80.000	236.0000
-Enduit ciment sur mur interieur	m ²	900,00	1.200	1.080.000
-Enduit tyrolien sur exterieur	m ²	900,00	2.000	1.800.000
-Fourniture et pose d un portail 3m x 2,10	u	01	300.000	300.000
-Fourniture et pose portillon de 0,9mx 2,10	u	01	90.000	90.000
-Badijeon sur mur iterieur	m ²	900,00	450	405.000
TOTAL DEVIS				9.500.000

Arrête le présent devis a la somme de neuf million cinq cent mille frcs CFA



DEVIS ESTIMATIF N°

Le 24 JAN. 1996

Construction d'un bloc sanitaire a 6 cabines pour le compte de l'A.DEREL LOUGA

DESIGNATION	U	QUANTITE	PRIX.U	PRIX TOTAL
_Fouilles pour fosses et fondations	m ³	62,00	1500	93.000
_Beton de propreté	m ³	2,55	20.000	51.000
_Soubassement en agglos pleins de 15	m ²	83,60	3 000	250.800
_Maçonnerie en elevation agglos creux 15	m ²	28,00	2.800	78.400
_Dallettes en béton armé	m ²	27,00	9.500	256.500
_Maçonnerie agglos creux de 10	m ²	26,00	2.500	65.000
_Beton arme poteaux-chaînages	m ³	1,32	80.000	105.600
_Enduit sur mur	m ²	108,00	1.200	129.600
_Claustra pour aeration	u	06	2.000	12.000
_Pose toiture	m ²	15,00	14.000	210.000
_Pose portes a barres écharpe	u	06	20.000	120.000
_Pose wc turque	u	06	55.000	330.000
_Pose cheminee en pvc 160	ml	21,00	1.550	32.550
_Peinture sur mur	m ²	108,00	1.600	172.800
TOTAL DEVIS				1907.250

Arrete le present devis a la somme de un million neuf cent sept mille deux cent cinquante frcs CFA



Extension Réseau

**DIRECTION DES EXPLOITATIONS
DAKAR**

DEVIS ESTIMATIF N°

Siège Social : 97. Avenue André Peytavin
Société Anonyme au Capital de 3.927.930.000 francs
DAKAR — B.P. 400 — R.C. DAKAR 7.503-B
Tél : 23-50-91 — Télex 61.137 SG
C.L.S. : 145.013.0610/X — B.I.A.O. 36.014.061/H
B.I.C.I.S : 9520.012.420/18 — S.G.B.S : 0500.710143/7

Nom : ADEREL (Association pour le développement de la région de Dakar)
Adresse : Rte Au Grand Sarrthieboul BP 321 Louve

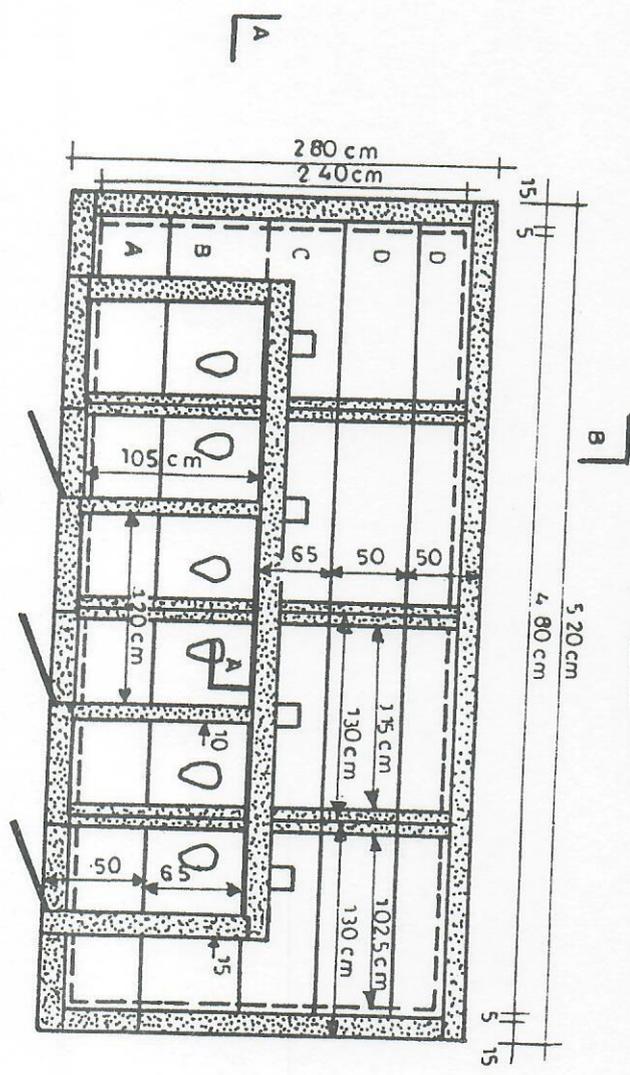
Adresse des Travaux : Ecole de Mécanique près à CCMT
Nature des Travaux : Ext PVC Ø 63 Long 250 ML

DETAIL	U	QUANTITE	PRIX UNITAIRE	MONTANT PARTIEL	MONTANT TOTAL
FOURNITURE ET POSE					
Té : <u>PVC Pression Ø 63 mm</u>	<u>V</u>	<u>01</u>	<u>1842</u>	<u>1842</u>	
Ø mm					
Tuyau : <u>PVC Pression Ø 63 mm</u>	<u>ML</u>	<u>250</u>	<u>1943</u>	<u>485750</u>	
Ø mm					
Bride Major : <u>PVC Pression Ø 63 mm</u>	<u>V</u>	<u>02</u>	<u>18290</u>	<u>36580</u>	
Ø mm					
Joint Gibault : <u>PVC Pression Ø 63 mm</u>	<u>V</u>	<u>01</u>	<u>8944</u>	<u>8944</u>	
Ø mm					
R.V.R. avec (sans) Accessoires Ø <u>60</u> mm	<u>V</u>	<u>01</u>	<u>94568</u>	<u>94568</u>	
Collet Moulé : Ø mm					
Cone. Réduction Ø mm					
Plaque pleine ou bouchon : <u>PVC Ø 63 mm</u>	<u>V</u>	<u>01</u>	<u>782</u>	<u>782</u>	
Coude : Ø mm					
Ø mm					
				TOTAL HORS TAXES	<u>628466</u>
				T.V.A.	<u>20%</u> <u>125693</u>
				TOTAL T.T.C.	<u>754153</u>

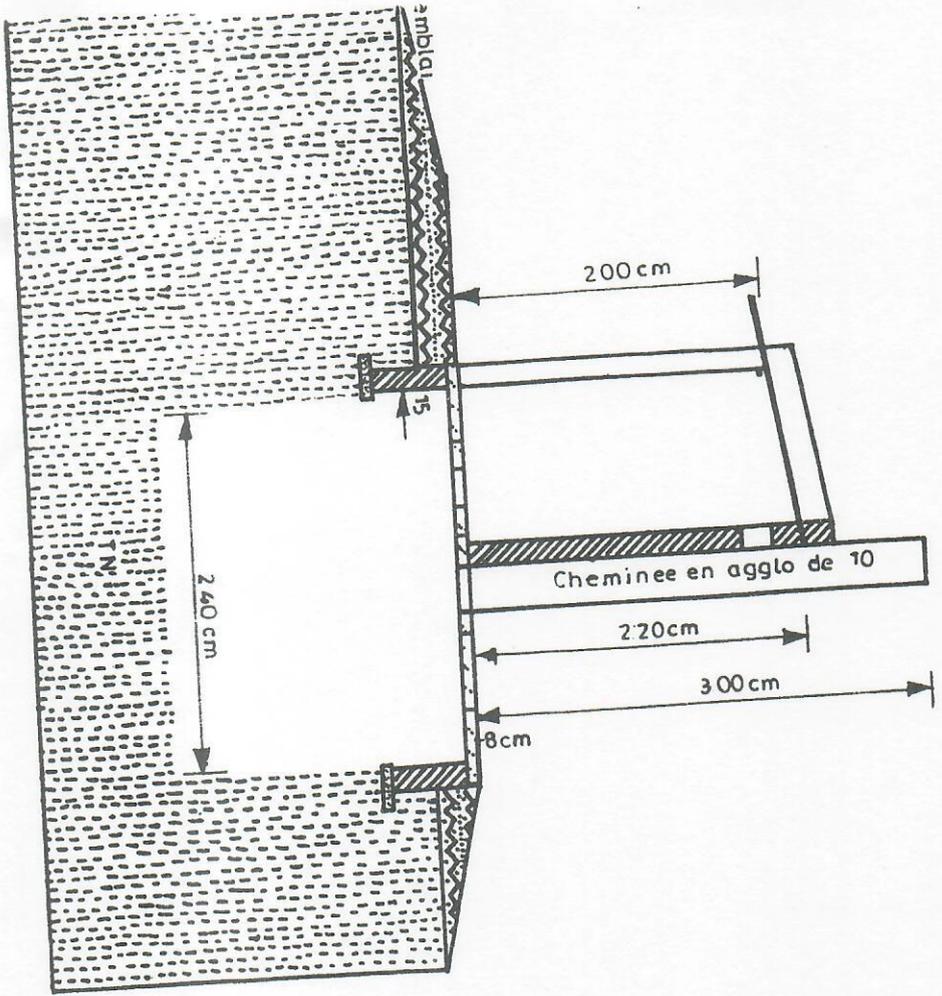
Le Chef des Exploitations,

NOTA — Ce présent devis ne constitue qu'une estimation approchée de la facturation réelle. Les tarifs applicables à la facturation définitive seront ceux correspondants aux conditions économiques et aux tarifs en vigueur à la date d'exécution des travaux. Le demandeur devra verser intégralement le montant du présent devis, avant commencement des travaux.

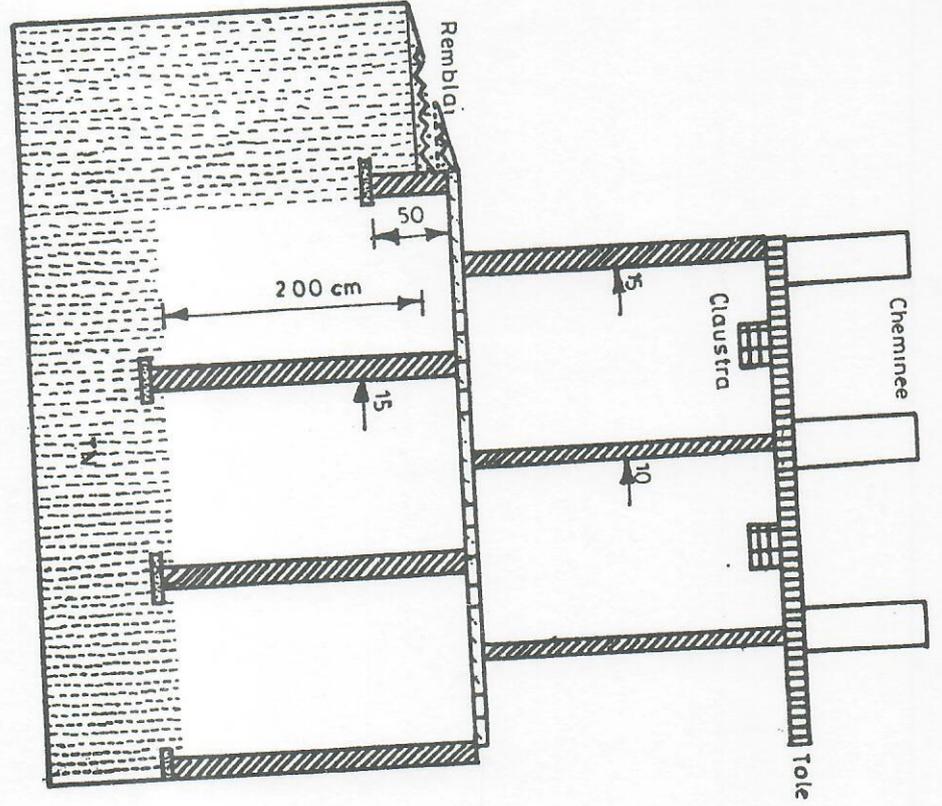
YUE EN PLAN



COUPE B.B.



COUPE A.A.



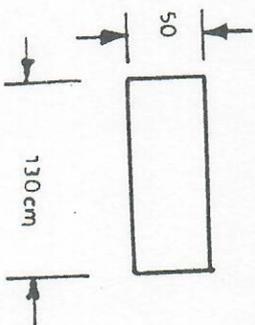
VIP Publique
E = 1/50

DESSIN : P. MAM. D10P

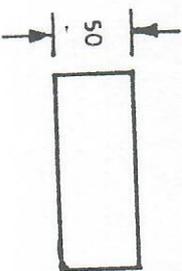
FERRAILLAGE DES DALLES

VIP publique
E = 1/50

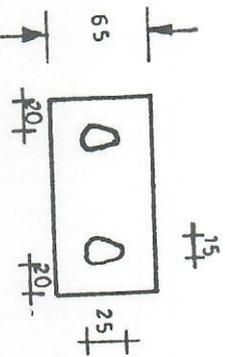
DALLE A



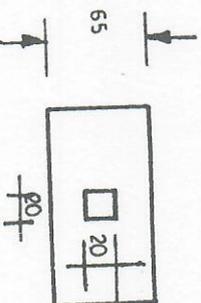
Dalle D (dalle de vidange)



Dalle B (trou de defecation)



Dalle C (trou de ventilation)



— Fr de Ø 6
— Fr de Ø 10

